

Déclaration liminaire de la FSU 07

Bâti scolaire

Nous traversons actuellement un nouvel épisode de canicule. Le travail en classe est difficile à plus de 30 degrés. La récréation n'est plus vraiment un temps d'aération tant le rayonnement du goudron réchauffe et assèche l'atmosphère. Les arbres et espaces verts pour s'abriter se font rares dans les écoles. En quelques décennies, la configuration des écoles a bien changé, les arbitrages là encore sont toujours économiques, faisant fi du bien être des élèves et des personnels. Pourtant, dès 1858, la circulaire adressée aux préfets établissait des recommandations claires pour la construction ou le choix d'un bâtiment d'école :

« La première chose à rechercher pour l'établissement d'une école, c'est un lieu central, d'un accès facile et bien aéré. Quant à la maison, elle doit être [...] isolée de tout habitation bruyante ou malsaine [...]. La salle de classe sera construite sur cave, planchéiée, bien éclairée, accessible aux rayons du soleil, et telle surtout que la disposition des fenêtres, garnies chacune d'un vasistas, permette de renouveler l'air facilement. Les dimensions de la classe devront être proportionnées à la population scolaire. [...] L'aire de la classe doit présenter une surface de 1 mètre carré [par élève] et une hauteur de 4m,30.»

En 1880 le règlement pour la construction et l'ameublement des maisons d'écoles indiquait en détail les normes attendues. Ces vieilles écoles de la troisième république aux règles de construction claires ont souvent été remplacées par des écoles d'après-guerre construites selon un modèle industriel sous la pression démographique du Baby-boom. A cette époque, il était surtout demandé aux constructeurs de construire de plus en plus vite et de limiter les coûts. Cette nouvelle vague de construction, rapidement menée, a été bien moins réfléchie que celle de la troisième république. Ces écoles ont moins bien vieilli que les anciennes. Aujourd'hui, elles concentrent les problématiques actuelles du bâti scolaire et affectent les conditions d'apprentissage des élèves et de travail des personnels. De nombreux paramètres sont à revoir intégralement : la qualité de l'isolation phonique, thermique, de l'occultation, du chauffage, de la ventilation, de la luminosité, de l'éclairage, la végétalisation, la désartificialisation des sols. Chaque commune étant compétente en la matière, l'état des écoles est très variable d'une ville à l'autre mais globalement le constat reste le même : le bâti scolaire, vieillissant, ne permet pas de faire face aux défis climatiques.

Notre organisation milite pour la définition d'un cadre légal contraignant définissant des éléments indispensables à la construction/rénovation des écoles. Le guide de 1989 du ministère "construire des écoles" n'a qu'un caractère informatif. Il est désormais désuet.

La FSU-SNUipp revendique également la mise en place d'un cadre légal contraignant en matière de seuils de températures minimales et maximales des lieux de travail à l'instar de ce que préconise l'OMS.



La question du bâti scolaire doit devenir une priorité d'Etat qui doit largement subventionner de manière pérenne les communes pour la mise en place d'un large plan de rénovation des écoles. Nous avons 35 ans de retard en la matière, il est urgent de s'y mettre !

Remplacement et RASED

Dans ces bâtiments actuellement surchauffés exercent des personnels exténués en cette fin d'année.

Exténués par les difficultés de remplacement. Nous ne comptons plus les écoles qui ont dû fonctionner à effectifs d'enseignants réduits pendant plusieurs jours voire plusieurs semaines. Par voie de conséquence, nombre d'élèves ont perdu des journées de classe. Comment est-on arrivé à plusieurs milliers de journées non remplacées cette année encore ? Tout d'abord nous tenons à rappeler qu'il n'y a que 9% des postes (sur un total de 1281) qui sont dévolus au remplacement dans le premier degré public. Encore faut-il que ces 116 postes soient occupés à la rentrée par des personnels...

A la rentrée 2024, ce n'était pas le cas :

- au moins 6 postes de remplaçants n'étaient occupés par aucun personnel (il n'y en avait pas assez pour occuper tous les postes)
- 5 postes classes étant vacants, 5 remplaçants ont donc laissé leur poste pour aller à l'année en classe
- 11 remplaçants ne font que des décharges de direction dans les petites écoles (d'ailleurs le ministère n'a jamais donné les moyens aux départements d'assurer ces décharges)

Dès la rentrée, il manquait déjà 20% du potentiel de remplacement. Les choses ne se sont pas arrangées en cours d'année avec l'apparition de congés longs, de temps partiels thérapeutiques, de départs en retraite qui n'avaient pas été anticipés par le ministère.

Si le nombre de postes de remplaçants reste insuffisant, le nombre de personnels pour les occuper est encore plus préoccupant. La conjonction de plusieurs phénomènes peut expliquer cela :

- le départ massif en retraite d'un tiers des enseignants d'ici 2030 soit 330 000 personnes
- des concours de recrutement qui ne font plus le plein depuis 10 années consécutives
- un triplement des démissions sur la dernière décennie
- des perspectives d'évolution de carrière qui se heurtent au gel prolongé du point d'indice
- une évolution managériale de l'école menée aux forceps qui épuise les personnels à tous les niveaux
- un budget de l'éducation austéritaire (tout comme celui de l'hôpital)

La problématique du remplacement n'est plus passagère, elle est systémique. C'est pourquoi le ministère prévoit déjà d'imposer dès la rentrée aux directions d'école de leur apprendre à gérer la pénurie : La norme, ce ne doit pas être de gérer la pénurie mais plutôt de penser l'investissement dans l'avenir !

Côté avenir, celui des élèves en difficulté de plusieurs secteurs du département pourrait être plus complexe que prévu à la rentrée ! En effet, 10% des postes de maîtres spécialisés dans l'aide pédagogique seront inoccupés. Cette vacance de poste est assumée

par la DSDEN de l'Ardèche qui explique vouloir placer uniquement des personnels formés sur ce type de poste. Nous le souhaiterions aussi !

Cependant il faut choisir entre des postes inoccupés et des élèves en grande difficulté qui restent seuls ou bien des postes occupés par des enseignants non spécialisés mais qui feront de leur mieux pour aider les élèves. Notre choix se porte sur la seconde solution.

Nous ne comprenons pas pourquoi ces postes dits de maître E resteront vides quand dans le même temps des dispositifs ULIS (qui accueillent des élèves en situation de handicap) seront occupés par des collègues non spécialisés et des entrants dans le métier.

Les règles de mutations l'interdisent mais la DSDEN le fait quand même. Pour les postes RASED, les règles de mutations permettent de placer des personnels mais la DSDEN ne le fait pas. Les personnels ne comprennent plus dans quelle direction nous allons.

Pour la FSU-SNUipp, il est inconcevable que des élèves en difficulté soient laissés au bord du chemin. Tous les postes de RASED doivent être pourvus dès la rentrée.

SECOND DEGRÉ

Une nouvelle fois, un personnel de l'Éducation nationale est mort d'avoir exercé son métier. Après Samuel Paty et Dominique Bernard, c'est Mélanie Grapinet, une assistante d'éducation de Haute Marne, qui a été tuée par un élève de son établissement. Nous tenons à exprimer notre douleur ; nos pensées vont à ses collègues, aux élèves et à ses proches. Une nouvelle fois, nous avons eu droit au bal des récupérations politiques et au concours Lépine des fausses bonnes idées qui sont désormais l'alpha et l'omega en matière de politique éducative : portiques de sécurité, fouille des sacs par les forces de l'ordre, généralisation des caméras de surveillance, scanners corporels, interdiction des réseaux sociaux aux moins de 15 ans, etc. Dans un contexte où tous les indicateurs sur la santé mentale des jeunes sont au rouge, où la souffrance au travail s'intensifie au fur et à mesure que les conditions d'enseignement se dégradent, la sécurité est une question difficile mais qui doit être traitée avec un minimum de sérieux, dans toute sa complexité.

Au mépris des demandes des personnels et des besoins des usagers, les annonces de mesures nouvelles se succèdent avec pour dénominateur commun d'être inutiles, coûteuses, souvent inapplicables et sources de difficultés supplémentaires.

Les téléphones

L'annonce par le Département de l'interdiction du téléphone portable dans les collèges ardéchois coche toutes les cases : cela ne règlera rien mais contribuera à compliquer la vie des personnels, en particulier des AED. Comment cette interdiction va-t-elle pouvoir être mise en œuvre ? Avec quels dispositifs matériels ? Pour quel coût ? Quelle charge de travail supplémentaire va incomber aux personnels de vie scolaire ? Si une expérimentation a été menée cette année auprès d'une partie des élèves dans 3 petits collèges ardéchois, on ne voit pas comment il sera possible de contrôler chaque matin les quelque 1000 élèves d'un collège comme celui de Ventadour à Privas. Le Département et le rectorat semblent d'ailleurs avoir conscience du problème, puisque la mise en œuvre du dispositif est

renvoyée à une « logique de projet piloté localement » (comme il est écrit dans le document préparatoire du CDEN). Cela revient à dire « débrouillez-vous, l'intendance suivra ! » Il faut peut-être rappeler que l'usage du téléphone est déjà interdit dans les règlements intérieurs des collèges qui prévoient des sanctions en cas de manquement. Nous ne nions pas les nombreuses difficultés soulevées par l'usage des téléphones et des réseaux sociaux par les adolescent-es, mais interdire ce qui est déjà interdit ne sert à rien, cela relève de la posture démagogique (d'autant qu'il ne sera pas difficile de trouver des parades, certain-es élèves pouvant être inventifs dans ce domaine).

Les uniformes

Autre mesure inutile et coûteuse : les uniformes, financés à prix d'or par le Département pour les élèves et les personnels du collège privé du Cheylard. Outre la rupture d'égalité entre les collèges que constitue cette dotation, le choix idéologique de l'uniforme en lieu et place d'une politique éducative ambitieuse pour la jeunesse est d'autant plus inacceptable que le Département se targue des difficultés budgétaires pour réduire sa dotation dans de nombreux domaines. Paré de toutes les vertus, l'uniforme est censé gommer « les différences sociales », permettre « de mieux se concentrer sur l'enseignement » ou de « lutter contre le harcèlement ». Comment nos élus peuvent-ils penser qu'une tenue obligatoire, dont l'idée est empruntée au programme de l'extrême-droite, permettrait de faire disparaître, comme par magie, les difficultés de la société qui se concentrent à l'école aujourd'hui ?

Réduire les vacances d'été (et travailler sous la canicule)

Au niveau national, les dernières annonces du président ou celles du gouvernement continuent d'ignorer les réalités de terrain et les attentes de l'ensemble des personnels. L'annonce de la convention citoyenne sur les temps de l'enfant est une nouvelle diversion de l'Élysée dont personne n'est dupe, alors que les pouvoirs publics ne sont plus en mesure de mettre un·e professeur·e devant chaque élève et que nos classes sont les plus chargées d'Europe. Mettre en avant la réduction des vacances d'été, alors qu'on dépasse largement les 30°C dans la plupart des salles de classes depuis déjà plusieurs semaines, il fallait oser ! En évitant les véritables enjeux de l'École – lutte contre les inégalités, conditions d'apprentissage, justice sociale – le président de la République et le gouvernement poursuivent une logique de communication au détriment d'une politique éducative ambitieuse. Les assises de la santé et du bien-être des élèves auraient dû marquer un tournant, les mesures proposées, une nouvelle fois, renforcent les inégalités scolaires. Les redéploiements des équipes pluriprofessionnelles vers le premier degré, sans créations de postes garanties, accentuent la pénurie dans le second degré. Pour la FSU, une véritable ambition pour la réussite scolaire des élèves et pour la lutte contre les inégalités sociales et de santé est possible avec un investissement massif, permettant le renforcement de la présence des personnels et de leur reconnaissance au sein des écoles et établissements scolaires qui agissent au quotidien pour la réussite de tous les élèves.

Le “flop” des savoirs

Coûteuse, inapplicable, inutile et destructrice pour l'ambiance de travail, la réforme du choc des savoirs fait flop ! Tous les acteurs de l'éducation nationale jusqu'à l'inspection générale sont désormais convaincus du caractère néfaste de cette mesure. Cet épisode montre une

nouvelle fois la tentation des responsables politiques d'instrumentaliser l'éducation nationale pour servir leur ambition personnelle. Malgré le mal fait aux élèves et aux personnels notre ministère s'entête toutefois à maintenir le dispositif. C'est de la maltraitance consciente et assumée. Ainsi les groupes de niveaux devront continuer une année encore alors que plus personne n'y croit et selon des modalités adaptées d'après les mots de la ministre. Là encore chaque établissement devra se débrouiller pour la mise en œuvre, au mépris du principe élémentaire d'égalité. Alors tant pis si les personnels sont usés et fatigués et tant pis si la santé mentale des élèves et des personnels se dégrade. Ce qui compte avant tout c'est qu'un ministre de l'éducation nationale puisse devenir premier ministre ou qu'un président de conseil départemental accède à un poste ministériel.

Des moyens insuffisants

Derrière toutes ces mesures d'affichage, il y a la réalité : celle des moyens insuffisants, des bidouillages de l'administration et de la maltraitance des personnels. Prenons l'exemple du collège de Cruas. Lorsqu'en février, les personnels ont alerté sur des prévisions d'effectifs de toute évidence irréalistes conduisant à la fermeture d'une classe de 5ème, ils n'ont pas été entendus. Ils avaient pourtant raison, et la DSDEN vient d'annoncer la réouverture de la division. Le hic, c'est qu'un poste a été supprimé au passage et, qu'avec moins de 10 heures postes allouées, on est très loin des 26h de cours réglementaires plus les 3h de marge d'autonomie. Nos collègues s'interrogent : la prévision d'effectifs de février ne visait-elle qu'à supprimer un poste et rogner encore davantage sur une dotation horaire déjà bien trop juste ? Ce qui est sûr, c'est que les conditions de travail et d'enseignement vont se dégrader : les heures de latin seront réduites, des dispositifs d'aide supprimés et des professeur-es en temps partiel se voient imposer des heures supplémentaires, on marche sur la tête !

L'EPS

Malgré les annonces de nos dirigeants sur l'importance de la pratique sportive pour les jeunes, le sport scolaire n'échappe pas non plus à la baisse des moyens. La FSU de l'Ardèche tient à exprimer sa vive inquiétude et son désaccord face à la baisse des IMP (Indemnités pour Missions Particulières) attribuées à la coordination UNSS dans notre département. Alors même que les enjeux de santé, d'inclusion, de réussite scolaire et de citoyenneté portés par l'EPS et l'UNSS sont unanimement reconnus, il est incompréhensible que l'on réduise les moyens financiers alloués à cette mission essentielle. Cette baisse risque d'impacter directement l'organisation des compétitions, le pilotage local de l'UNSS, et à terme, la participation des élèves aux activités sportives scolaires. En fragilisant les coordinateurs UNSS, déjà trop souvent en surcharge, c'est toute la dynamique sportive associative des établissements qui est mise en péril. Nous demandons la révision immédiate de cette décision, dans un souci de cohérence avec les objectifs éducatifs et les besoins du terrain.

Une maltraitance des personnels institutionnalisée

La situation des assistant-es d'éducation (AED) est particulièrement alarmante. Le refus par le rectorat et les chefs d'établissements de respecter le cadre réglementaire qui prévoit la possibilité de signer des CDD de 3 ans et le cadre particulièrement flou de l'accès au CDI

au-delà de 6 ans maintient les AED dans une situation de précarité qui autorise toutes les dérives. Nous avons eu plusieurs alertes concernant des situations conflictuelles avec des équipes d'AED au moment des entretiens annuels, les critères de leur évaluation sont modifiés sans préavis et hors de tout cadre légal, ce qui aggrave les pressions sur le renouvellement des contrats maintenus artificiellement sur des CDD d'1 an, alors que la loi autorise d'alléger cette précarité en proposant des contrats de trois ans. La relation hiérarchique autoritaire semble privilégiée au détriment d'un fonctionnement d'équipe avec des réunions de concertation permettant une organisation coordonnée des changements de règlement intérieur et de répartition des missions. Par ailleurs, le nouveau proviseur du lycée Boissy d'Anglas, en conflit avec l'équipe d'AED en place depuis plusieurs années, a décidé de ne pas renouveler les contrats de la quasi-totalité de l'équipe (10 AED sur 11). Ces pratiques managériales qui ne seraient possibles avec aucune autre catégorie de personnel, sont inacceptables et indignes d'un employeur public. Nous demandons que la situation des AED de Boissy d'Anglas soit réétudiée par les services du rectorat. Au final, ce sont des personnels indispensables dans les établissements à qui on refuse la marge de manœuvre nécessaire à un fonctionnement efficient des services et ce sont les élèves qui pâtissent de ces ambiances de travail délétères. Il devient urgent que les AED soient réellement reconnu·e·s dans leurs missions et leur importance par la création d'un statut les installant comme membres à part entière de l'Éducation nationale, avec un recrutement et une gestion académique ainsi qu'une reconnaissance salariale accompagnée de perspectives d'évolution de carrière.

Laissons les vivre ici !

La maltraitance des personnels de l'Education nationale n'est rien à côté de celle infligée aux étrangers. Dans un contexte où le Ministère de l'intérieur fait le choix de durcir toujours plus les conditions de régularisations des personnes étrangères sur notre territoire, la FSU, avec plusieurs organisations, a dénoncé les "raffles" organisées juste avant la journée mondiale des réfugiés pour pourchasser les étrangers en situation illégale. Nous avons rappelé qu'une partie des personnes étrangères sur notre territoire, sont sans titre de séjour à cause des durcissements successifs des politiques migratoires et des conditions de traitement de leur dossier. Les étranger.es ne viennent pas profiter de notre système social, ils et elles viennent travailler, dans les conditions les plus difficiles, la plupart du temps sans aucuns droits, tout en s'acquittant des cotisations et impôts.

Ce sont les guerres, les dérèglements climatiques et la pauvreté qui poussent des milliers de personnes à rejoindre notamment notre pays, souvent au péril de leur vie, pour essayer d'y trouver une existence digne. Il n'y a pas de crise migratoire, il y a une carence des politiques d'accueil structurées au niveau national et européen.

Enfin nous tenons à dire ici que ces familles ont des enfants, qui ont toute leur place à l'école de la république et qui sont nos élèves, à l'image du jeune homme en bac pro géomètre dont le frère est encore traité pour un cancer et dont la mère a reçu une obligation à quitter le territoire lui intimant d'abandonner ses deux fils tout juste majeurs. Tous les enseignants qui ont eu affaire à cette famille en gardent un souvenir admiratif de tant de courage, de gentillesse et de détermination, et sont stupéfaits du traitement réservé à cette maman que les gendarmes cherchaient à son domicile vendredi...